

12 avril 2016

SYNTHÈSE

Michèle Pappalardo, présidente de la commission, a ouvert la séance en accueillant la nouvelle secrétaire générale du Cnis, Françoise Maurel, qui succède à Pierre Audibert.

La séance porte sur les données et statistiques relatives à la ressource, la distribution et la qualité de l'eau. Ce sujet s'inscrit directement dans le nouveau programme de développement durable de l'ONU fixé pour la période 2015 – 2030 ; il est tout particulièrement associé à l'objectif 6 « *Garantir l'accès de tous à l'eau, l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau* ». Suite à une longue négociation et à de nombreuses consultations, y compris de la société civile, 17 objectifs de développement durable ont été retenus : ils doivent être mis en œuvre et suivis aux niveaux mondial, régional (au sens de l'ONU) et national sous forme de *reporting* adaptés et alimentant des bases de données. L'objectif 6, relatif à l'eau, est étroitement lié à d'autres objectifs (la santé, l'égalité des sexes, l'éducation, etc.). C'est un enjeu essentiel pour les pays en voie de développement mais aussi pour les pays développés davantage concernés par l'utilisation efficace de cette ressource rare. La réalisation de cet objectif reste un *challenge* pour la France dans toutes ses dimensions car il faut noter, par exemple, que quelques milliers de personnes en Guyane et Mayotte n'ont pas encore accès aux services d'eau potable et d'assainissement. L'objectif « eau » se décline en 8 cibles, allant de l'accès au service d'eau potable et d'assainissement, à une eau de qualité, à l'utilisation efficace et au *management* durable de cette ressource rare, à la gestion des écosystèmes et à la mise en place de coopération internationale sur ces questions. Ces cibles sont évaluées par 11 indicateurs classés de 1 à 3, selon le degré de disponibilité de la donnée, la clarté de sa définition ou l'absence de méthodes de calcul établies avec des standards internationaux. Cette classification est en cours d'instruction et donnera lieu à des travaux statistiques différenciés (renforcement de la capacité statistique, proposition de méthode de calcul acceptées internationalement, etc.). Des sous-groupes d'experts sont en cours d'installation, l'un notamment sur l'information géo spatiale pour le suivi de certains indicateurs ; ceux relatifs à l'eau sont tout particulièrement concernés, la cartographie s'avérant un complément d'information nécessaire pour la prévision d'investissements tant quantitatifs que qualitatifs en matière de distribution d'eau.

Pour répondre aux différentes politiques publiques nationales concernant l'eau, la France dispose d'une grande quantité de données produites par de nombreux acteurs, dont la statistique publique. Une publication offrant un panorama synthétique de la situation de l'eau à partir de 50 indicateurs couvrant la plupart des enjeux a été présentée. Depuis 2012 le système d'information sur l'eau rassemble ces données publiques sur une plateforme dédiée, à l'attention des experts comme des citoyens (Convention d'Aarhus). Par ailleurs, la production, l'utilisation et la diffusion de ces informations de niveau national (issues de collectes de niveau local) contribuent à répondre tant aux besoins des services de l'État qu'aux obligations réglementaires et communautaires (Directive cadre sur l'eau, etc.). Les enjeux de gestion sont de deux ordres : quantitatifs (usage et prélèvement de l'eau) et qualitatifs (pollutions), auxquels s'ajoute celui du maintien écologique des cours d'eau. Or le traitement, la comparaison et la valorisation du grand nombre de données collectées présentent deux limites fort contraignantes :

- d'une part, les **champs d'observation** sont divers car la conception, la conduite et l'évaluation de la politique de l'eau sont conduites à différentes échelles : le bassin et/ou le pays, et le bassin versant, et non pas la limite administrative ;
- d'autre part, la **fréquence d'observation** est très variable : mensuelle (traitements des eaux de pluies), décennale (crue), etc.

Ces diversités, ainsi que le décalage dans le temps entre la collecte de la donnée et sa mise à disposition ont été relevés à plusieurs reprises au cours des échanges, tant par les acteurs publics que par les représentants de la société civile.

En matière d'assainissement, la statistique publique s'appuyait initialement sur des enquêtes auprès des collectivités locales. En 2006, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques a présidé à la création du système d'information des services publics d'eau et d'assainissement (Sispea) dont la coordination technique a été confiée à l'Onema. Ce dispositif dédié à la connaissance du « petit cycle de l'eau » permet de normaliser et de partager l'information, d'avoir une vision globale de la ressource grâce à un meilleur pilotage des services dans la mesure où ils sont également mieux identifiés). Les données, recueillies pour la plupart auprès des communes ou groupement de communes, bénéficient ainsi d'une plus grande fiabilité car elles sont soumises à des contrôles automatiques et des diagnostics de cohérence de la part des services de l'État avant d'être rendues publiques. L'Onema finalise les traitements et contribue à la mise en qualité du référentiel. Cependant **ce dispositif pourrait être enrichi par la statistique publique pour une meilleure connaissance de la**

ressource en eau au niveau d'une commune. Ainsi l'intérêt de disposer de données sur les logements non desservis en alimentation d'eau potable, ceux non abonnés à ce type de service, ceux abonnés et bénéficiant d'un accès privé à un prélèvement en eau, ceux équipés d'une piscine (et le volume de celle-ci) a été souligné. D'autres informations en matière d'assainissement collectif, ont également été évoquées comme les logements raccordables mais non raccordés, les points d'accès libres et gratuits à l'eau potable et les toilettes publiques individuelles. Le besoin d'informations en matière de données économiques comme le coût d'exploitation de l'eau pour une meilleure comparaison ressort des échanges. Connaître le nombre de puits privés et de systèmes de récupération d'eau de pluie, et leurs usages, permettrait également d'assurer une meilleure veille sanitaire.

La loi NOTRe vise à une amélioration de l'organisation territoriale pour une meilleure qualité et transparence de l'information mise à la disposition des acteurs publics et de l'utilisateur. Pour la gestion de l'eau, il s'agit de mutualiser et de renforcer les capacités des autorités organisatrices de la distribution d'eau et de l'assainissement. À terme, cela permettra d'approfondir les composantes des services d'eau et d'assainissement pour une véritable analyse structurelle des prix. Un objectif est d'améliorer la connaissance d'un certain nombre de flux financiers pour mieux cerner les dépenses et recettes (dotations, aides, prestations, dépenses d'investissements, paiements du service...) des différents acteurs (État, collectivités locales, utilisateurs, agences d'eau...) et d'appréhender les facturations effectives pour calculer par exemple des taux d'effort permettant d'envisager des systèmes de tarification « équitable » dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et la précarité. Dans ce cadre, il serait nécessaire de compléter les informations statistiques pour disposer à la fois du prix public local de l'eau et des revenus individuels des ménages. De la sorte il serait possible de définir des aides ciblées, à l'image du chèque énergie. Pour l'instant, il reste difficile d'envisager ce mécanisme au niveau local du fait du grand nombre de sources d'informations (données individuelles difficilement accessibles par ailleurs), du nombre d'acteurs impliqués et du calcul de péréquation.

En ce qui concerne la qualité de l'eau, les données sont également très nombreuses et s'articulent autour de la surveillance de nombreuses substances (671 pesticides différents actuellement) : cela permet de disposer de la répartition des masses d'eau selon leur état écologique. La statistique publique, par la production de synthèses et d'indicateurs clés –au niveau national et par bassin–, contribue à l'action publique ainsi qu'à l'information du citoyen. À partir des indicateurs produits qui ont pour objectif d'évaluer l'impact des substances sur la qualité de l'eau afin de fournir des outils d'aide au pilotage des politiques publiques, force est de constater la difficulté de réduire la présence de nitrates dans les cours d'eau, malgré les efforts de réduction de pression des pollutions diffuses.

Pourtant, en France, la surveillance des pesticides ne cesse de progresser, accroissant le nombre des points d'observation et le nombre de molécules recherchées. Cela contribue à mettre en évidence les zones les plus touchées, et surtout à améliorer l'indicateur d'évolution des phytosanitaires dans les cours d'eau, en réponse aux besoins de la politique publique et du plan Ecophyto. Si ces progrès sont salués, il n'en est pas moins souhaité un meilleur suivi des substances existantes, mais aussi une rapide prise en compte des produits polluants nouveaux afin de développer des méthodes permettant d'anticiper les impacts sur l'environnement et la santé. Il est regretté que l'observation statistique couvre un champ d'observation à vision large alors que de nombreux besoins sont locaux et nécessitent un niveau fin d'information (cheptels, drainage des parcelles...), y compris dans les DOM.

Comme l'on constate dans les cours d'eau une forte présence de pesticides et/ou d'herbicides d'origine agricole, des précisions sont apportées sur les enquêtes statistiques « pratiques culturales » (fruits, grandes cultures, viticulture et légumes). Elles mesurent la pression des produits phytosanitaires en termes de nombre de doses, par type de culture, par région et pour certains millésimes. Il pourrait être envisagé à l'avenir, après expertise, de modéliser la localisation des apports annuels des pesticides au sol et par petit bassin versant en mobilisant d'autres sources comme le registre parcellaire graphique (RPG) et la Banque nationale des ventes réalisées pour les distributeurs de phytosanitaires (BVN-D). Cette base contient en effet les quantités vendues de produits, de semences traitées et les achats à l'étranger de ces matières, avec le code postal de tout acheteur. Ces données administratives et environnementales concernent des émissions de substances dangereuses pour les milieux : non couvertes par le secret statistique, industriel et commercial, ou encore fiscal, elles sont publiques et accessibles à tous.